

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 novembre 2019

---

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION  
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 187

présenté par

M. Reda, M. Thiériot, M. Nury, M. Abad, M. Manuel, M. Minot, Mme Meunier, Mme Kuster,  
M. Sermier, M. Hetzel, Mme Anthoine, M. Straumann et M. Bazin

-----

**ARTICLE 22 BIS**

Après le mot :

« électif »,

supprimer la fin de l'alinéa 2.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement laisse la possibilité aux parlementaires, membres du Conseil national d'évaluation des normes, d'y être élus vice-président ou président.